

CLUB ORGANISATEUR	CV ANGOULEME - N°16002
LOCALISATION	Plan d'eau de Saint-Yrieix – La Grande Prairie
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	CHAMPIONNAT de LIGUE
DATE	Dimanche 27 Avril 2014
AVIS DE COURSE - Classe VRC : M	

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état du plan d'eau et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. REGLES :

- 1.1. La régate sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2013 – 2016. et notamment l'annexe E.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles du Championnat de Ligue Poitou-Charentes.
- 1.4. le système de course HMS 2007

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), les concurrents ou responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une carte de publicité valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux Voiliers Radiocommandés (VRC) Classe : M.

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra compléter le formulaire joint et présenter :

- sa licence FFVoile valide de l'année en cours,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- un certificat médical de non contre-indication.
- le certificat de mesure de son bateau, validé par le responsable national de la jauge.
- Le timbre de l'association sera réclamé pour figurer au classement final de la Classe M.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de : 6 €.

5. PROGRAMME PROVISOIRE

Confirmation des inscriptions et fréquences	le dimanche 27/04/2014	de 8 H 30 à 09 H30
Répartition des flottes à partir du classement officiel		09h45
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau :		10 H 00
Il n'y aura pas de départ de courses	le dimanche 27/04/2014	après : 16H30
Remise des prix prévue	le dimanche 27/04/2014	à 17H

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

7. SITUATION DU PLAN D'EAU - PARCOURS

Le plan d'eau est situé à : Saint - Yrieix.

Les parcours seront affichés sur le Tableau de Parcours selon la règle E3.3.

8. SYSTÈME DE PENALITE ET CLASSEMENT

L'annexe A4 s'appliquera (système de points à minima)

La règle E 4.3 s'appliquera (pénalité de rotation de 1 tour)

Le nombre minimum de course devant être courues pour valider l'épreuve sera de : 3

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- **CV Angoulême** ☎ : 05 45 68 42 46 📠 Port: 📧 : voile.angouleme@fcol16.org
- **Michel BARDILLON** ☎ : 📠 Port: 06 62 13 77 00 📧 : bardillon.vl@gmail.com

ARBITRAGE :

PCC : Michel BARDILLON

PJy : S.D.U.

CLUB ORGANISATEUR	CV ANGOULEME - N°16002
LOCALISATION	Plan d'eau de Saint-Yrieix – La Grande Prairie
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	CHAMPIONNAT de LIGUE
DATE	Dimanche 27 Avril 2014
BULLETIN D'INSCRIPTION – VOILIER RADIOCOMMANDE	

CLASSE : M			
N° DE VOILE :			
N° DE COQUE :			
FREQUENCES RADIO (4, sauf si 2.4 GHz indiqué)			

BARREUR NOM : Prénom :

ADRESSE :
 CODE POSTAL :VILLE :
 N°LICENCE COMPLET
 N°LIGUE : 1...1...1 N°CLUB : 1...1...1...1...1 N°LIC : 1...1...1...1...1...1...1...1
 DATE DE NAISSANCE : 1.....1.....1.....1 CATEGORIE : FEMININ MASCULIN
 NOM DU CLUB :

Règles fondamentales des "R.C.V." 2013 - 2016 :

Règle 4 : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Règle 4 : L'accepte de se soumettre aux Règles de Course à la Voile, à celles de l'Autorité Nationale dont relève cette course, aux règles de la classe, et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

Il dégage la responsabilité du club organisateur, quant aux accidents tant matériels que corporels qui pourraient survenir à lui-même et à son bateau pendant les épreuves.

DATE :

SIGNATURE DU BARREUR

Pour les mineurs

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

Droit d'inscription :=... **6 €**

A adresser **avant le 22 avril 2014**, à:

Club : CV ANGOULEME e-mail : voile.angouleme@fcol16.org
Ou à : Michel BARDILLON e-mail : mailto:bardillon.vl@gmail.com